



ACDE

ASSOCIATION OF CANADIAN
DEANS OF EDUCATION

ASSOCIATION CANADIENNE DES
DOYENS ET DOYENNES
D'ÉDUCATION

GENERAL ACCORD

SECTION 1 | OVERVIEW

The Association of Canadian Deans of Education¹ developed this General Accord to represent the agreement of the signatories to work together in advancing education in Canada based on the goals, values, and principles articulated here. By signing the General Accord, deans, directors, and chairs of education add to ACDE's institutional capacity to advocate for positive change in public education in Canada. Those signing the General Accord become part of a network with shared commitments and values relative to education and are contributing to national, public discourse on the importance of public education in developing and sustaining a civil society.

The General Accord represents the first stage in an ongoing relationship among universities and university-colleges in Canada that are publicly funded or are members of AUCC, and that offer initial teacher education. Future stages are envisioned as agreements on principles in specific areas of interest, the first such document being the Accord on the Principles of Initial Teacher Education. Areas of interest for further accords might be graduate education, continuing professional education, teacher mobility and the portability of credentials, and Aboriginal education, among others.

¹ ACDE is the acronym for the Association of Canadian Deans of Education | Association canadienne des doyens et doyens d'éducation, which comprises deans and directors of faculties, schools, colleges, and departments of education across Canada. Since February 2005, ACDE has also included deans and directors of francophone institutions offering programs of initial teacher preparation within Canada.

ACCORD GÉNÉRAL

SECTION 1 | SURVOL DE L'ACCORD

L'Association canadienne des doyens d'éducation¹ a élaboré cet Accord général pour traduire l'entente dans le cadre de laquelle les signataires s'engagent à travailler de concert à l'avancement de l'éducation au Canada en se fondant sur les objectifs, les valeurs et les principes décrits. En signant cet Accord général, les doyens des facultés et les directeurs des écoles, collèges ou départements d'éducation ajoutent leur poids à la capacité institutionnelle de l'ACDE afin d'amener un changement positif dans le système d'éducation publique au Canada. Les signataires de l'Accord général forment un réseau partageant des valeurs et des engagements communs en éducation et contribuent au discours public sur l'importance du système d'éducation publique comme moyen de préserver et de développer la société civile.

Cet Accord général représente le premier stade du développement d'une relation continue entre les universités et collèges universitaires canadiens qui reçoivent un financement public, ou sont membres de l'AUCC, et qui offrent une formation initiale pour les enseignants. Des stades ultérieurs sont prévus sous forme d'ententes de principes dans des champs d'intérêt spécifiques, le premier de ces documents étant l'Accord sur les principes de formation initiale

¹ ACDE est l'acronyme de l'Association canadienne des doyens et doyens d'éducation | Association of Canadian Deans of Education qui réunit les doyens ou doyens des facultés et les directeurs des écoles, collèges et départements d'éducation à travers le Canada. Depuis février 2005, l'ACDE inclut aussi les doyens et directeurs d'institutions francophones offrant des programmes de formation initiale à l'enseignement au Canada.

Those signing the General Accord do so as a public commitment to solidarity with it. Deans, directors, and chairs of education who sign the General Accord are not required to sign or support other accords, but may still choose to participate in the activities mentioned below. Institutions or bodies that are not eligible to sign the General Accord but who are in agreement with its principles will be eligible to sign the subsequent accords.

The General Accord will promote and support a range of activities among its signatories, including advocating for increased public investment and involvement in education; constructing Principles documents; developing partnering opportunities; sharing institutional data; advocating for research on education; and promoting knowledge access for educators and the public. These activities are outlined in greater detail in the General Accord Operational Plan.

SECTION 2 | TOWARD A PAN-CANADIAN ACCORD

The Association of Canadian Deans of Education (ACDE), an association of the deans, directors, and chairs of university faculties, schools, colleges, and departments of education, meets periodically to exchange information on developments within their institutions and across Canada. ACDE has made significant strides toward the systematic collection of data in areas of shared interest, and the sponsorship of selected research initiatives directed at obtaining a pan-Canadian perspective, and the development of a network of institutions and bodies with shared commitments and values.

Members of ACDE have come to a shared understanding of what the General Accord is, what it might do for its signatories, and how it might intersect with other agreements and statutes governing education. The consensus was built with input from representatives of both official languages, from small and large institutions, from all of Canada's regions. Within the framework of the General Accord, the signatories demonstrate a willingness to pursue reciprocal relationships involving information exchange, advocacy, and agency.

à l'enseignement. Parmi les champs d'intérêt possibles pour d'autres accords on peut penser, entre autres, aux études supérieures, à la formation continue, à la mobilité des enseignantes et des enseignants et la reconnaissance des qualifications professionnelles ainsi qu'à l'éducation autochtone. Les signataires de l'Accord général s'engagent ainsi publiquement à être solidaires par rapport à son contenu. Les doyens ou doyennes des facultés et les directions des écoles, collèges ou départements d'éducation qui signent l'Accord général n'ont pas l'obligation de signer ou d'approuver d'autres accords, mais peuvent néanmoins choisir de prendre part aux activités énoncées ci-après. Les institutions ou organismes qui ne sont pas éligibles à signer l'Accord général mais qui en appuient les principes pourront signer les prochains accords.

L'Accord général appuiera et favorisera une série d'activités, telles que la promotion de l'accroissement du financement public et de l'engagement de l'État en éducation, l'élaboration de documents de Principes, la création d'occasions de partenariat, le partage de données institutionnelles l'encouragement de la recherche en éducation et la promotion de l'accès à la connaissance pour les enseignants et le public. Ces activités sont présentées en détails dans le Plan opérationnel de l'Accord général.

SECTION 2 | VERS UN ACCORD PANCANADIEN

L'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE), une association regroupant les doyens ou doyennes des facultés et les directions des écoles, collèges ou départements d'éducation, se réunit périodiquement pour échanger des informations sur la situation dans chacune des institutions et dans l'ensemble du Canada. L'ACDE a fait des progrès significatifs en vue d'une collecte systématique de données dans les champs d'intérêt commun, du soutien à des initiatives de recherche spécifiques visant à dégager une perspective pancanadienne et du développement d'un réseau d'institutions et d'organismes partageant les mêmes engagements et les mêmes valeurs.

Les membres de l'ACDE en sont arrivés à une compréhension commune de ce que doit être l'Accord général, de ce qu'il peut apporter à ses signataires et de la manière dont il peut recouper d'autres accords ou des lois régissant l'éducation. Ce consensus a été obtenu avec la participation de représentants des deux langues officielles, de petites comme de grandes

SECTION 3 | THE CANADIAN CONTEXT

ACDE represents those responsible for university-based initial and post-initial preparation of professional educators and much of the education research and scholarship in Canada. Members are committed to the enhancement of initial and post-initial teacher education programs and educational research in universities and university-colleges throughout Canada that are publicly funded or members of AUCC. Their mission is to foster high quality educational programs, including initial teacher education, set within a pan-Canadian framework.

It is ACDE's view that Canadian faculties, schools, colleges, and departments of education are in the best position to prepare professional educators for the diversity of Canadian classrooms. Teachers are primary conveyors of society's civic cultures and their preparation must attend to these attitudes and values, as well as relevant content knowledge. ACDE supports Canadian faculties, schools, colleges, and departments of education for the specific reasons that they are nested within their communities and that by and large they have a history of engagement with local, provincial, and national educational communities.

Constitutionally, education in Canada is the responsibility of the provinces and territories. There are at present a few national or pan-Canadian groups concerned with education, such as the Council of Ministers of Education, Canada, the Canadian Education Association, the Canadian Association of School Administrators, the Canadian Teachers' Federation, and the Canadian Association of Principals, among others. While not wishing to interfere with the prerogatives of these groups, deans, directors, and chairs of education nevertheless feel the need to speak with a pan-Canadian voice to achieve, maintain, and advocate for commonly held professional goals across institutions. The General Accord provides the means to do so.

The context of education within each province and territory is unique from various perspectives including language, culture, history, economics, and social conditions. ACDE has no wish to impose a system of national standards that would erode the important local and regional characteristics of initial teacher education or education more broadly. Indeed we must resist all efforts to homogenize or standardize education. It is certainly the case that whether or not deans, directors, and chairs of education sign this General Accord, the provinces and territories will remain responsible for education in their jurisdictions. However, there

institutions, dans toutes les régions du Canada. Dans le cadre de l'Accord général, les signataires démontrent leur volonté de poursuivre une relation réciproque impliquant l'échange et la diffusion d'informations.

SECTION 3 | LE CONTEXTE CANADIEN

L'ACDE représente les instances responsables de la formation initiale universitaire et de la formation continue des professionnels de l'enseignement de même que de la majorité des recherches et des activités savantes reliées à l'éducation au Canada. Ses membres s'engagent à oeuvrer à l'amélioration des programmes de formation initiale et continue à l'enseignement et de la recherche en éducation au sein des universités et collèges universitaires de l'ensemble du Canada qui sont financés par des fonds publics ou qui sont membres de l'AUCC. Leur mission consiste à favoriser la mise en place de programmes éducatifs de haute qualité, y compris des programmes de formation initiale à l'enseignement, dans un cadre pancanadien.

L'ACDE considère que les facultés, les écoles, les collèges et les départements d'éducation canadiens sont les plus à même de préparer les professionnels de l'enseignement à la diversité des salles de classe au Canada. Les enseignantes et les enseignants sont les premiers vecteurs des cultures civiques de la société et leur formation doit couvrir ces valeurs et ces attitudes, ainsi que les contenus pertinents. L'ACDE appuie les facultés, écoles, collèges et départements d'éducation canadiens précisément parce qu'ils sont intégrés au sein de leurs communautés et qu'ils ont globalement toujours été engagés au sein des communautés éducatives locales, provinciales et nationales.

De par la Constitution, la responsabilité de l'éducation au Canada est dévolue aux provinces et territoires. Il existe actuellement quelques groupes nationaux ou pancanadiens intéressés par l'éducation, comme le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, l'Association canadienne d'éducation, l'Association canadienne des administrateurs scolaires, la Fédération des enseignantes et des enseignants canadiens et l'Association canadienne des directions d'école, pour n'en citer que quelques-uns. Sans vouloir interférer avec les prérogatives de ces groupes, les doyens ou doyennes des facultés et les directeurs des écoles, collèges ou départements d'éducation ressentent cependant la nécessité de se donner une voix pancanadienne afin d'établir, de maintenir et de promouvoir des objectifs professionnels communs

is clearly room for joint action. The Canadian deans, directors, and chairs of education believe that their collective commitment to work together will create a synergy that will benefit each province and territory as well as the country as a whole.

SECTION 4 | VISION

ACDE's vision for a pan-Canadian Accord involves a network of reciprocal relationships, both with signatories and with other groups concerned with education in Canada. Among its members, the Accord affords recognition and review, exchange and transaction, reciprocity and respect. Consistent with accords in other professions, members exchange information, explore principles to guide the advancement of the education professions, and examine institutional processes, policies, and procedures for their education programs. They also support research in teacher education by initiating research studies on issues of relevance to professional educators in Canada.

In addition to these activities, signatories of the General Accord advocate for increased public funding of and engagement in public education. The value of a pan-Canadian network of deans, directors, and chairs of education acting in concert to shape public policy cannot be overstated. One of the goals of the General Accord is to create a public discourse around the shaping of Canadian society and the crucial role of public education. By promoting the importance of public education and encouraging investment in it (investment in terms of funding, research, and human resources, among others), ACDE General Accord signatories hope to develop an engaged, responsible public that demands quality and mobilizes resources to educate all Canadians.

In establishing a web of relationships with governments, agencies, and professional organizations concerned with education such as national and provincial teachers' associations, the General Accord will facilitate information sharing and cooperative research within a framework that respects the diversity of Canada's regions and educational contexts. The strength of the network will ensure that close connections are developed and supported; its flexibility will allow for differing levels of involvement.

à toutes les institutions. L'Accord général fournit les moyens d'y parvenir.

En ce qui a trait à l'environnement linguistique, culturel, historique, économique et social, le contexte de l'éducation dans chaque province et territoire est unique à plusieurs égards. L'ACDE ne souhaite pas imposer un système de normes nationales susceptibles d'éroder les importantes spécificités locales et régionales de la formation initiale à l'enseignement ou du système éducatif en général. Nous devons en effet résister à tout effort d'homogénéisation ou de standardisation de l'éducation. Que les doyens ou doyennes des facultés et les directions des écoles, collèges ou départements d'éducation signent ou non cet Accord général, il n'en demeurera pas moins que les provinces et territoires resteront responsables de l'éducation dans leur juridiction. Cela dit, il y a clairement de la place pour une action conjointe. Les doyens ou doyennes des facultés et les directeurs des écoles, collèges ou départements d'éducation canadiens estiment que leur engagement collectif à travailler ensemble créera une synergie qui profitera à chaque province et territoire ainsi qu'à l'ensemble du pays.

SECTION 4 | VISION

La vision de l'ACDE en faveur d'un Accord pancanadien implique un réseau de relations réciproques, tant parmi les signataires qu'avec d'autres groupes concernés par l'éducation au Canada. Parmi les membres de l'ACDE, l'Accord permettra reconnaissance et révision, échange et transaction, réciprocité et respect. Comme pour les accords existant dans d'autres professions, les membres échangeront des informations, exploreront les principes visant à guider l'évolution des professions enseignantes et examineront les processus, les politiques et les procédures institutionnels s'appliquant à leurs programmes. Ils encouragent également la recherche sur la formation à l'enseignement en menant des études sur des questions pertinentes pour les professionnels de l'enseignement au Canada.

En plus de ces activités, les signataires de l'Accord général préconisent un financement et un engagement accrus de l'État dans le système d'éducation publique. On ne saurait exagérer la valeur d'un réseau pancanadien de doyens ou doyennes de facultés et de directions d'écoles, collèges ou départements d'éducation agissant de concert pour influencer les politiques gouvernementales. L'un des objectifs de

SECTION 5 | PRINCIPLES

The principles for the General Accord are that:

- It is open to deans, directors, and chairs of faculties, schools, colleges, and departments of education situated within Canadian universities and university-colleges that are publicly funded or are members of AUCC.
- It respects the diversity of programs that have been developed to serve a diverse Canadian population. It supports important local and regional characteristics of initial teacher education and education more broadly.
- It recognizes institutional autonomy, regional differences, and provincial prerogative over educational policy and practice.

SECTION 6 | GOALS

Education is the cornerstone of human development. To support that notion, ACDE expresses its commitment to pan-Canadian leadership in professional and teacher education, educational research, and policy in universities and university-colleges. The ACDE General Accord establishes the following as goals:

- to identify and address national issues in education especially those involving initial teacher education
- to develop a robust, focused, and informed national consciousness about education
- to engage representatives of provincial and federal governments, Indigenous communities, agencies, national and provincial teachers' associations, and educational research groups in dialogue about the development of pan-Canadian principles for initial teacher education, graduate education, and continuing professional education, among other areas
- to encourage national, provincial, and regional alliances among faculties, schools, colleges, and departments of education, in order to influence education policy
- to promote the funding, recognition, and dissemination of educational research, particularly as it pertains to teacher education and teaching practices in schools

l'Accord général est de créer un discours public autour de l'évolution de la société canadienne et du rôle crucial du système d'éducation publique. En se faisant les porte-parole de l'importance du système d'éducation publique et en favorisant les investissements dans ce système (en termes de financement, de recherche et de ressources humaines, entre autres), les signataires de l'Accord général de l'ACDE espèrent susciter l'engagement et la responsabilisation du public qui exigera alors de la qualité et voudra mobiliser des ressources pour l'éducation de tous les Canadiens et Canadiennes.

En mettant en place un réseau de relations avec les gouvernements et les organisations professionnelles actives en éducation telles que les associations d'enseignants au niveau provincial et national, l'Accord général facilitera le partage d'informations et la recherche collaborative dans un cadre qui respectera la diversité des régions et des contextes éducatifs du Canada. La force du réseau assurera le développement et le maintien de relations étroites; sa flexibilité permettra différents niveaux d'implication.

SECTION 5 | PRINCIPLES

Les principes de l'Accord général sont les suivants:

- Il est ouvert aux doyens ou doyennes des facultés et aux directeurs des écoles, collèges ou départements d'éducation au sein des universités et collèges universitaires canadiens qui sont financés par l'État ou qui sont membres de l'AUCC.
- Il respecte la diversité des programmes qui ont été mis en place pour répondre aux besoins d'une population canadienne diversifiée. Il accorde une place à d'importantes caractéristiques régionales et locales de la formation initiale à l'enseignement et, plus largement, des systèmes éducatifs.
- Il reconnaît l'autonomie institutionnelle, les différences régionales et les prérogatives provinciales en ce qui a trait aux pratiques et aux politiques en matière d'éducation.

SECTION 6 | OBJECTIFS

L'éducation est la pierre angulaire du développement humain. En appui à cette idée, l'ACDE s'engage à

- to foster pan-Canadian recognition of initial teacher education programs, while respecting institutional autonomy and differentiated programs that take into account regional and cultural diversity
- to facilitate pan-Canadian mobility of university students and teachers
- to support thoughtful, considered, and deliberate innovation to improve and strengthen the preparation of educators nationally
- to affirm the essential collaboration between university and school system grounded in the scholarship of teaching and learning
- to create inter- and intra-provincial linkages and strengthen partnerships around teacher education, graduate education, and continuing professional education programs.

SECTION 7 | ACTIVITIES OPEN TO SIGNATORIES

The General Accord asserts that education, particularly public education, prepares learners of all ages for meaningful participation in a democratic and civil society. In support of this notion, ACDE promotes a range of optional activities for General Accord signatories, including:

1. participating in an ongoing dialogue about public education
2. advocating for increased public investment and involvement in education
3. constructing Principles documents and pursuing conversations around the ramifications of such principles with appropriate groups
4. developing partnering opportunities
5. sharing institutional data
6. advocating for research into teacher education
7. promoting knowledge access for the academy and the public

exercer un leadership pancanadien en matière de formation et de perfectionnement des enseignantes et des enseignants, en matière de recherche en éducation et en matière de politiques au niveau des universités et collèges universitaires. L'Accord général de l'ACDE se fixe les objectifs suivants:

- identifier et aborder les problématiques pancanadiennes en matière d'éducation, en particulier celles liées à la formation initiale à l'enseignement;
- favoriser une prise de conscience éclairée et bien informée des enjeux éducatifs au niveau national;
- initier avec les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, avec les communautés autochtones, avec les organisations éducatives, avec les associations d'enseignants nationales et provinciales et avec les groupes de recherche en éducation, un dialogue sur le développement de principes pancanadiens pour la formation initiale à l'enseignement, la formation aux cycles supérieurs, la formation continue, etc.;
- encourager des alliances aux niveaux régional, provincial et national entre facultés, écoles, collèges et départements d'éducation en vue d'influencer les politiques en éducation;
- promouvoir le financement, la reconnaissance et la diffusion de la recherche en éducation, particulièrement en matière de formation à l'enseignement et de pratiques d'enseignement dans les écoles;
- favoriser la reconnaissance pancanadienne des programmes de formation initiale à l'enseignement tout en respectant l'autonomie institutionnelle et les programmes différenciés qui prennent en compte la diversité culturelle et régionale;
- faciliter la mobilité pancanadienne des étudiantes et étudiants et celle des enseignantes et enseignants;
- soutenir l'innovation réfléchie et avisée visant l'amélioration et le renforcement de la formation à l'enseignement à l'échelle du pays;

8. developing program recognition

- affirmer la collaboration essentielle entre l'université et l'école en l'arrimant à la recherche en enseignement et en apprentissage;
- nouer des liens inter et intraprovinciaux et renforcer les partenariats autour des programmes de formation à l'enseignement, de formation aux cycles supérieurs et de formation continue.

SECTION 7 | ACTIVITÉS OUVERTES AUX SIGNATAIRES

L'Accord général affirme que l'éducation, en particulier le système d'éducation publique, prépare les apprenants de tout âge à participer de manière significative à une société civile et démocratique. En appui à cette idée, l'ACDE encourage un ensemble d'activités facultatives auxquelles peuvent participer les signataires de l'Accord général, dont:

1. participer à un dialogue continu sur le système d'éducation publique;
2. défendre l'idée d'un investissement public accru et de l'implication de l'État en éducation;
3. rédiger des documents de Principes et mener des discussions sur les ramifications de tels principes auprès des groupes concernés;
4. développer des occasions de partenariat;
5. partager des données institutionnelles;
6. faire valoir la recherche sur la formation à l'enseignement;
7. promouvoir l'accès aux connaissances pour la communauté enseignante et le public;
8. mettre au point des mécanismes de reconnaissance des programmes.

SECTION 8 | SIGNATURES

Nous, les doyens ou doyennes des facultés et directions des écoles, collèges ou départements d'éducation, soussignés, déclarons en signant cet Accord général que:

- nous appuyons la vision, les principes et les objectifs décrits dans cet Accord général;
- nous acceptons de travailler ensemble à la réalisation de cette vision, de ces principes et de ces objectifs.

We, the undersigned deans, directors, and chairs declare by signing this General Accord that:

- we support the vision, principles, and goals described in this General Accord
- we agree to work cooperatively toward the vision, principles, and goals.

SIGNATURES

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)

(name | nom)

(title | titre)